

FICHE SIGNALÉTIQUE

RAMUC®

KOP-COAT

Date de révision 04-mai-2017
Version 1

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Ramuc Type EP Hi-Build Epoxy Monument Gray Part A
Code du produit 912236200

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Peinture
Restrictions d'utilisation Read label instructions and SDS

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Kop-Coat, Inc.
RAMUC
36 Pine Street
Rockaway, NJ 07866
1-800-221-4466

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1 703-527-3887 ex-USA
Chemtrec: 1-800-424-9300 USA

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

GHS Classification conformément aux 29 CFR 1910.1200

| | |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |
| Liquides inflammables | Catégorie 3 |

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ .? antidéflagrant

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

Conseils de prudence - Réponse

Si exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin / attention.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre extinctrice ou une mousse pour l'extinction**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

2.3. Autres dangers HNOC (danger non classé autrement)

Sans objet

2.4 Autres informations

Sans objet

Toxicité aiguë inconnue

1.68900199 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

3. Composition/Information sur les composants**Substance**

Non applicable

Mélange

| Nom chimique | CAS No. | Weight-% |
|--|------------|----------|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) | 25068-38-6 | 30 - 40 |

| | | |
|-------------------------------|------------|---------|
| Titane (dioxyde de) | 13463-67-7 | 10 - 20 |
| Xylene | 1330-20-7 | 10 - 20 |
| Calcium carbonate (Limestone) | 1317-65-3 | 5 - 10 |
| Talc | 14807-96-6 | 5 - 10 |
| MAGNESITE | 546-93-0 | 5 - 10 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 1 - 5 |
| MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE | 108-10-1 | < 1 |
| Toluene | 108-88-3 | < 1 |

Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

4.1 Description des mesures pour les premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Conseils généraux | Pour plus d'information, contacter votre centre anti-poison. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Penchez la tête pour empêcher que le produit à l'œil non contaminé. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. |
| Ingestion | Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Voir la section 2.2, Éléments et / ou de l'article 11 étiquettes, les effets toxicologiques. |
|------------------|--|

4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------------|---|
| Notes au médecin | Il n'existe aucun antidote spécifique pour les effets d'une surexposition à ce matériau. Traiter en fonction des symptômes. |
|-------------------------|---|

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Produit chimique. Pulvérisation ou brouillard d'eau. L'eau peut être utilisée pour refroidir et prévenir la rupture des récipients qui sont exposés à la chaleur d'un incendie.

Moyens d'extinction inappropriés L'eau peut ne pas convenir pour éteindre les incendies.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propagent au sol et s'accumulent dans des espaces confinés ou bas (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers des zones éloignées du site de travail avant de s'allumer et de causer un retour de flammes vers la source de vapeurs. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Formation possible d'oxydes de carbone, d'oxydes d'azote et de composés organiques dangereux.

Données sur les risques d'explosion

| | |
|---|---------------|
| Sensibilité aux chocs | Non sensible. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Oui. |

5.3 Conseils aux pompiers

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Déplacez matériau qui ne brûle pas, si possible, dans un endroit sûr dès que possible. Les pompiers doivent être protégés contre les risques d'explosion en éteignant le feu. Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Décontaminer soigneusement tous les équipements de protection après utilisation. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. NE PAS éteindre un incendie résultant de l'écoulement du liquide inflammable jusqu'à ce que le débit du liquide est effectivement éteint. Cette précaution permettra d'éviter l'accumulation d'un explosif mélange vapeur-air après l'incendie initial est éteint.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Si sans risque, arrêter la fuite. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). L'équipement doit être évaluée en fonction des informations fournies sur cette fiche et les circonstances spéciales créées par la marée noire, y compris, le produit déversé, la quantité du déversement, la zone dans laquelle s'est produit le déversement, ainsi que la formation et l'expertise des employés de la zone de répondre à la marée noire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | Utiliser une matière non combustible comme une vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans un contenant pour élimination ultérieure. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Use non-sparking tools and equipment. |

7. Manutention et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | S'assurer une ventilation adéquate. Mettre à la terre et fixer les contenants lors du transfert du matériel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser selon les instructions sur l'étiquette de l'emballage. Empty containers may retain product residue or vapor. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, aux étincelles, à l'électricité statique ou d'autres sources d'ignition. Défense de fumer. |
| Mesures d'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer conformément à la réglementation locale.

Matières à éviter Pas de matières à signaler spécialement.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Directives relatives à l'exposition**

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | British Columbia | Alberta | Quebec | Ontario TWAEV |
|---|---|--|---|--|--|-------------------------------|
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ |
| Xylène 1330-20-7 | STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ | TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³ | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m ³ | TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm |
| Calcium carbonate (Limestone) 1317-65-3 | - | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | |
| Talc 14807-96-6 | TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction | TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ |
| MAGNESITE 546-93-0 | - | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ |
| Éthylbenzène 100-41-4 | TWA: 20 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³ | TWA: 20 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³ | TWA: 100 ppm TWA: 434 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m ³ | TWA: 20 ppm |
| MÉTHYLISOBUTYL ÉTONE 108-10-1 | STEL: 75 ppm TWA: 20 ppm | TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m ³ | TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³ | TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m ³ STEL: 75 ppm STEL: 307 mg/m ³ | TWA: 20 ppm STEL: 75 ppm |
| Toluène 108-88-3 | TWA: 20 ppm | TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm | TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect | TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin | TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m ³ Skin | TWA: 20 ppm |

8.2 Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Lorsque cela est raisonnablement faisable, la ventilation doit se faire par aspiration aux postes de travail et il doit y avoir une extraction générale convenable. Use adequate ventilation to maintain airborne concentrations at levels below permissible or recommended occupational exposure limits.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter :
Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps Gants résistants aux solvants. Caoutchouc nitrile. Gants en néoprène. Gants imperméables en caoutchouc butyle. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles

que les ris. Porter un vêtement de protection approprié. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, des dispositifs de protection respiratoire approuvés par NIOSH/MSHA doivent être utilisés. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni en accord avec les règlements loc.

Mesures d'hygiène

Consulter la section 7 pour plus de renseignements

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide | | |
| Aspect | Aucun renseignement disponible | Couleur | Gris |
| Odeur | type hydrocarbure | Seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |

| Propriété | Valeurs | Remarques • Methods |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|
| pH | | Aucun renseignement disponible |
| Point de fusion/congélation | | Aucun renseignement disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | 114 °C / 237 °F | |
| Point d'éclair | 26 °C / 79 °F | |
| Taux d'évaporation | | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| limite d'inflammabilité supérieure | | Aucun renseignement disponible |
| limite d'inflammabilité inférieure | | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | | Aucun renseignement disponible |
| Densité | | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans d'autres solvants | | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, cinématique | > 22 mm ² /s | |
| Viscosité, dynamique | | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés explosives | | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés comburantes | | Aucun renseignement disponible |

9.2 Autres informations

| | |
|--|--------------|
| Teneur en composés organiques volatils (COV) | 268 g/L |
| Densité | 12.44 lb/gal |

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

10.5 Matières incompatibles

Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

11. Données toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

Toxicité aiguë inconnue 1.68900199 % du mélange est constitué d'ingrédients de toxicité inconnue

| | |
|------------------------------|-----------------|
| DL50 par voie orale | 24,360.00 mg/kg |
| DL50 par voie cutanée | 9,324.00 mg/kg |
| CL50 (vapeur) | 82.00 mg/l |

Mesures numériques de toxicité Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 orale | DL50 épidermique | CL50 par inhalation |
|---|---------------------|--------------------------|-------------------------|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6 | 11400 mg/kg (Rat) | > 2000 mg/kg (Rabbit) | - |
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Xylène 1330-20-7 | 3500 mg/kg (Rat) | 1100 mg/kg (Rabbit) | 6700 ppm (Rat) 4 h |
| Éthylbenzène 100-41-4 | 3500 mg/kg (Rat) | = 15400 mg/kg (Rabbit) | = 17.2 mg/L (Rat) 4 h |
| MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1 | 2080 mg/kg (Rat) | = 3000 mg/kg (Rabbit) | > 2000 ppm (Rat) 4 h |
| Toluène 108-88-3 | 2600 mg/kg (Rat) | = 12000 mg/kg (Rabbit) | = 28.1 mg/L (Rat) 4 h |

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Renseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Mutagénicité sur les cellules germinalesRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

CancérogénicitéRenseignements sur le produit

- Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Renseignements sur les composants

- Contient un carcinogène connu ou suspecté

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--------------------------------------|-------|----------|-----|------|
| Titane (dioxyde de) 13463-67-7 | - | Group 2B | - | |
| Xylene 1330-20-7 | - | Group 3 | - | |
| Éthylbenzène 100-41-4 | - | Group 2B | - | |
| MÉTHYLISOBUTYLCÉTON E 108-10-1 | - | Group 2B | - | |

Toxicité pour la reproductionRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

STOT - exposition unique

Aucun renseignement disponible

STOT - exposition répétée

- Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastesRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

Danger par aspirationRenseignements sur le produit

- Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

- Aucun renseignement disponible

12. Données écologiques

12.1 Toxicité**Écotoxicité**

Aucun renseignement disponible

2.86691 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Effets écotoxicologiques

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques |
|---|---|---|---|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6 | - | LC50: 96 h Fish 1.3 mg/L | LC50: 48 h daphnia 2.1 mg/L |
| Xylène 1330-20-7 | - | LC50: 96 h Pimephales promelas 13.4 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 2.661 - 4.093 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 13.5 - 17.3 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 13.1 - 16.5 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 19 mg/L LC50: 96 h Lepomis macrochirus 7.711 - 9.591 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 23.53 - 29.97 mg/L static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L semi-static LC50: 96 h Cyprinus carpio 780 mg/L LC50: 96 h Poecilia reticulata 30.26 - 40.75 mg/L static | EC50: 48 h water flea 3.82 mg/L LC50: 48 h Gammarus lacustris 0.6 mg/L |
| Talc 14807-96-6 | - | LC50: 96 h Brachydanio rerio 100 g/L semi-static | - |
| Éthylbenzène 100-41-4 | EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 4.6 mg/L EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 438 mg/L EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 2.6 - 11.3 mg/L static EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 1.7 - 7.6 mg/L static | LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 11.0 - 18.0 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 4.2 mg/L semi-static LC50: 96 h Pimephales promelas 7.55 - 11 mg/L flow-through LC50: 96 h Lepomis macrochirus 32 mg/L static LC50: 96 h Pimephales promelas 9.1 - 15.6 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 9.6 mg/L static | EC50: 48 h Daphnia magna 1.8 - 2.4 mg/L |
| MÉTHYLISOBUTYLACÉTONE 108-10-1 | EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 400 mg/L | LC50: 96 h Pimephales promelas 496 - 514 mg/L flow-through | EC50: 48 h Daphnia magna 170 mg/L |
| Toluène 108-88-3 | EC50: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 433 mg/L EC50: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 12.5 mg/L static | LC50: 96 h Pimephales promelas 15.22 - 19.05 mg/L flow-through LC50: 96 h Pimephales promelas 12.6 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 5.89 - 7.81 mg/L flow-through LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 14.1 - 17.16 mg/L static LC50: 96 h Oncorhynchus mykiss 5.8 mg/L semi-static LC50: 96 h Lepomis macrochirus 11.0 - 15.0 mg/L static LC50: 96 h Oryzias latipes 54 mg/L static LC50: 96 h Poecilia reticulata 28.2 mg/L semi-static LC50: 96 h Poecilia reticulata 50.87 - 70.34 mg/L static | EC50: 48 h Daphnia magna 5.46 - 9.83 mg/L Static EC50: 48 h Daphnia magna 11.5 mg/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il faut éviter de décharger dans l'environnement

| Nom chimique | log Pow |
|---|-------------|
| produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) 25068-38-6 | 2.64-3.78 |
| Xylène | 2.77 - 3.15 |

| | |
|----------------------------------|-------|
| 1330-20-7 | |
| Éthylbenzène 100-41-4 | 3.118 |
| MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE 108-10-1 | 1.19 |
| Toluene 108-88-3 | 2.65 |

12.4 Mobilité dans le sol

Aucun renseignement disponible.

12.5 Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

14. Informations relatives au transport

| | |
|----------------------------------|---|
| Remarque | This product may be reclassified as Consumer Commodity, ORM-D, when shipped by ground; packaging quantity limitations apply. Quantité limitée |
| DOT | Quarts and gallons ship as limited quantity. |
| MEX | aucune donnée disponible |
| IMDG | |
| Nom officiel d'expédition | UN1263, Paint, 3, PG III |
| IATA | |
| Nom officiel d'expédition | UN1263, Paint, 3, PG III |

15. Informations sur le réglementation**15.1 Inventaires internationaux**

| | |
|----------------------|----------------------|
| TSCA | Est conforme à (aux) |
| DSL | - |
| EINECS/ELINCS | - |
| ENCS | - |
| IECSC | - |
| KECL | - |
| PICCS | - |
| AICS | - |
| NZIoC | - |

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques**NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande

15.2 Réglementations fédérales des Etats-Unis**SARA 313**

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendements et loi de réautorisation » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|--------------------------|-------------------------------|
| Xylene 1330-20-7 | 1.0 |
| Éthylbenzène 100-41-4 | 0.1 |

15.3 Renseignements sur les pesticides

Non applicable

15.4 Réglementations des Etats**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65:

| Nom chimique | Prop. 65 de la Californie |
|---|--|
| Titane (dioxyde de) - 13463-67-7 | Carcinogen |
| Éthylbenzène - 100-41-4 | Carcinogen |
| MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE - 108-10-1 | Carcinogen Developmental |
| Toluene - 108-88-3 | Developmental Female Reproductive |
| Carbon black - 1333-86-4 | Carcinogen |
| Crystalline silica (Quartz) (Respirable) - 14808-60-7 | Carcinogen |
| CUMENE - 98-82-8 | Carcinogen |
| Benzene - 71-43-2 | Carcinogen Developmental Male Reproductive |

16. Autres informations

| | | | |
|-------------|--|-------------------|----------------------------------|
| NFPA | Risque pour la santé 2 Inflammabilité 3 | Instabilité 1 | Dangers physiques et chimiques - |
| HMIS | Risque pour la santé 2* Inflammabilité 3 | Danger physique 1 | Protection individuelle X |

Légende:

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

Plafond (C)

DOT (département des transports)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Association du transport aérien international (IATA)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

NTP (programme national de toxicologie)

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

PEL (limite d'exposition admissible)

Quantité à déclarer (RQ)

Désignation de la peau (S*)

STEL (Limite d'exposition de courte durée)

TLV® (valeur limite d'exposition)

TWA (moyenne pondérée dans le temps)

Date de révision 04-mai-2017

Note de révision

Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique